



# Comité de Quartier Sainte-Marie

## Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2021

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

**Marie-Lyse BISTUÉ** : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

**Céline BODET** : Éluée référente du quartier

**Marie SAYERSE** : Éluée référente du quartier (absente-excusee)

**Chantal LECOMTE** : Éluée référente du quartier (absente-excusee)

**Chantal RUSAK** : Correspondante du quartier

**Michel BARRERE** : Correspondant du quartier

Était également présente :

**Flora LAPERNE** : Conseillère municipale

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr  
c-bodet@oloron-ste-marie.fr  
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr  
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : plus de 70 personnes

## **1) Présentation :**

Remerciements aux participants de leur présence pour ce premier comité de quartier. Un tableau est remis aux participants afin d'y inscrire leurs coordonnées, dans le but de pouvoir recevoir le compte-rendu de chaque réunion (si accord de leur part).

Les comités de quartiers n'ont pas pu être mis en place pendant plus d'un an suite à la crise sanitaire. Un travail de préparation a été fait par les élus pour faire vivre ces comités du mieux possible. Les réunions serviront à poser des demandes, faire des projets, construire ensemble pour son quartier.

Le quartier Sainte-Marie, très étendu, a été découpé en trois nouveaux comités : Pondeilh, Légugnon et Centre-Ville, afin que les habitants puissent se retrouver dans le quartier qui leur correspond.

La zone Tivoli – rue Adoue est très excentrée. Cette zone aurait mérité un découpage particulier. Un correspondant habitant ce lieu pourrait la représenter.

Le comité de quartier centre-ville intéressera les habitants au-delà de ce quartier du fait des projets très structurants pour la Ville, notamment la rénovation de la rue Louis Barthou et le projet Remazeilles.

## **Fonctionnement :**

Un seul agent municipal sera l'interlocuteur des correspondants de quartiers. Il s'agit de Marion SAN MARTIN.

Les habitants du quartier décident des dates et du rythme des réunions.

L'ordre du jour est défini par le comité de quartier. Il est ensuite transmis aux élus référents ainsi qu'à Marion, pour diffusion à la presse, sur les réseaux sociaux et le site de la Ville.

Les comptes-rendus des réunions rédigés par les correspondants seront transmis aux élus référents pour être complétés, amendés si nécessaire, ainsi qu'à Marion pour communication aux participants par mail et diffusion sur le site de la Ville. Les comptes-rendus pourront être affichés sur le lieu des réunions par les correspondants / élus.

La présence de responsables de services aux réunions est possible, pour information particulière ou présentation de projets en cours.

Des visites de quartiers sont organisées, régulièrement, en présence des correspondants, des directeurs techniques de la Mairie, des agents responsables du secteur et des élus.

## **2) Questions / Réponses :**

### **Point 1 : Fonctionnement du comité**

a) Est-il possible de poser des questions entre deux réunions ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Entre deux réunions, les questions sont à adresser par mail aux élus référents ou aux correspondants dans le cas où elles concernent l'ensemble du comité de quartier. Si la question n'intéresse pas l'ensemble du comité, un petit groupe concerné peut se réunir, si nécessaire.

b) Comment la population est informée des réunions ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Pour les premières réunions, la population a été informée par des flyers qui ont été déposés dans les boîtes aux lettres. Pour les prochaines, l'information sera diffusée par la presse, sur les réseaux sociaux et le site de la Ville.

c) Quel est l'objectif du comité de quartier, normalement fait pour tisser des liens entre les habitants mais inexistant aujourd'hui ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Initialement, le comité de quartier est mis en place pour apporter un « mieux-vivre » grâce aux propositions des habitants. Les comités de quartiers seront ce que vous en ferez, c'est-à-dire que vous pouvez proposer des formats de réunion (auberge espagnole, ...) Pour les demandes particulières, la Ville facilitera l'organisation.

### **Point 2 : Budget participatif**

a) Comment est traité le budget participatif ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Une enveloppe de 50 000 euros est mise à la disposition des Oloronais. Les projets individuels, collectifs, associatifs ou des comités de quartiers sont soumis au vote des Oloronais. Un projet ne peut excéder 40 000 euros.

b) Pour retenir un projet, est-il possible d'intégrer des critères de valeurs ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Cette question sera étudiée pour le prochain budget participatif de 2022. Si une réponse favorable est apportée, le règlement devra être modifié.

### **Point 3 : Rue Gaston de Foix**

Les trottoirs de cette rue sont en très mauvais état. Les haies débordent des habitations. Les containers ne sont pas rangés.

**Réponse :** Des travaux au niveau des trottoirs ont été réalisés. Concernant les haies, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

Au sujet des containers, le SICTOM a procédé à des vérifications dans la rue. Après contrôle, un seul container se trouvait sur le trottoir. Le SICTOM va vérifier dans le temps l'évolution.

### **Point 4 : Rue Georges Messier**

Existe-t-il un plan de 10 ou 20 ans pour les travaux importants ? (problème parking)

**Réponse apportée lors de la réunion :** Marie-Lyse BISTUÉ explique ce qu'est le PPI (Plan

Pluriannuel d'Investissement). Cette feuille de route est discutée en début de mandat. Le planning des travaux prévus pourra être annoncé. Les deux référents sont : Jean-Marc LARROUCAU (directeur des services techniques) et Jean-Maurice CABANNES (adjoint en charge des travaux et des espaces publics).

### **Point 5 : Rue du 8 mai**

a) Des travaux sont en cours au niveau des trottoirs à la hauteur du passage piéton. Ces travaux gênent pour la traversée de la chaussée.

**Réponse** : Travaux faits.

b) La vitesse des voitures est excessive dans cette rue.

**Réponse** : Cette doléance a bien été prise en compte par les services techniques ; à l'étude.

### **Point 6 : Évaluation Impact Santé**

Quel est le pouvoir du comité de quartier dans l'EIS ?

**Réponse apportée lors de la réunion** : Une formation est prévue en janvier. Le sujet sera abordé à la prochaine réunion du comité.

### **Point 7 : Concerne tout le quartier**

Y'a-t-il une solution pour les véhicules ventouses ?

**Réponse** : Selon la loi, il est interdit de laisser son véhicule stationné plus de sept jours consécutifs au même endroit. Cette règle est soumise à la flexibilité des départs en vacances. Néanmoins, la mairie a une convention avec la fourrière. Les élus invitent donc les citoyens à signaler ces véhicules à la mairie. Une équipe viendra marquer les pneus. Si aucun mouvement n'est constaté après sept jours, une lettre est envoyée au propriétaire avant enlèvement.

### **Point 8 : Rues Messier et St-Cricq**

Les trottoirs étroits rendent la circulation des piétons difficile. Est-il possible d'identifier les zones dangereuses sur une carte du quartier ? Un.e participant.e propose la mise en place d'un programme pour sensibiliser les automobilistes et les cyclistes pour circuler dans ces zones à 20 km/h.

**Réponse** : Cette doléance a bien été prise en compte par les services techniques ; à l'étude.

### **Point 9 : Rue Révol**

Idem dans la rue Révol où une réflexion est en cours. Le comité de quartier et plus largement les habitants et les commerçants seront concernés, bien évidemment.

**Réponse** : Les travaux de réfection totale de la rue sont prévus au PPI.

### **Point 10 : Rue Louis Barthou**

Un.e participant.e rappelle la nécessité de penser aux personnes à mobilité réduite en amont des travaux de la rue Louis Barthou.

### **Point 11 : Boulevard François Mitterrand**

La voie de circulation qui se trouve contre l'allée, en face du Lycée Jules Supervielle est dangereuse. La vitesse des voitures est excessive et trop de voitures garées réduisent la voie. Ce problème a déjà été signalé par pétition au précédent mandat, resté sans suite.

**Réponse** : Étude réalisée. Projet validé qui sera fait avant cet été.

### **Point 12 : Rues Darré Coqué, des Oustalots et Pierre Daguerre**

L'ancienne municipalité avait le projet de faire une ouverture partant du nouveau rond point rue Darré Coqué et rue des Oustalots (ancien carrefour avec un stop) pour rejoindre la rue Pierre Daguerre (rond point en forme d'haricot). Le projet est-il toujours dans les cartons ?

- Avant de réaliser ce sens de circulation, pourquoi ne pas donner la priorité à l'amélioration des trottoirs ?

**Réponse** : La collectivité a acquis les terrains nécessaires pour cette voie (identifiée sur le PLU). Aujourd'hui, la priorité de la municipalité est de rénover la voirie existante (et bien évidemment les trottoirs) mais aussi de créer des cheminements doux dans la ville.

### **Point 13: Rue Georges Brassens**

Des véhicules roulent sur les trottoirs qui sont empruntés par les collégiens.

### **Point 14: Rue Jacques Ellul**

a) Cette rue est dangereuse pour les véhicules et les piétons car il n'y a pas de visibilité au niveau du virage à 90°.

Pourquoi ne pas envisager un sens unique ?

**Réponse** : À l'étude.

b) Le rond point est pris à contre-sens par certains véhicules.

### **Point 15 : Rue des Oustalots**

a) Présence de déjections canines sur le trottoir à hauteur de l'abri navette.

**Réponse apportée lors de la réunion** : Une grande campagne de communication a été faite à ce sujet, sur les abribus, dans les zones d'herbe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une amende de 178 euros est mise si un propriétaire de chien ne ramasse pas les déjections de son chien.

b) Est-il possible de mettre en place un composteur comme aux trams ? (demande faite par l'immeuble de cette rue)

**Réponse** : Cette demande doit être adressée au SICTOM. Il convient aux habitants intéressés de les contacter, afin de préciser plusieurs éléments (contexte de la demande, lieu d'implantation du composteur – privé ou public -, nombre de foyers concernés, etc..).

### **Point 16 : Rue Darré Coqué**

Pourquoi y'a-t-il un stop au niveau du croisement avec la rue Henri Michaux ? Il devrait normalement être placé rue Henri Michaux.

**Réponse** : Il a été mis en place pour réduire la vitesse rue Darré Coqué. La demande avait été faite à l'époque par les habitants. Solution d'un petit rond-point à étudier.

### **Point 17 : Parking Baraban**

a) Les 5 places réservées aux personnes porteuses de handicap sont occupées, sans justificatif, particulièrement le vendredi matin.

**Réponse** : Dans la planification hebdomadaire de la Police Municipale, des plages de contrôle spécifique au stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) sont consacrées. Ces infractions peuvent également être relevées et verbalisées par les services de la Gendarmerie.

b) Danger sur la galerie ouverte : le passage réduit par des croisillons a un boulon cassé. Risque en cas de mauvais temps.

**Réponse** : Travaux réalisés.

### **Point 18 : Rue Palassou**

Les places du petit parking privé, qui se trouve au niveau des escaliers (fermé par une barrière) sont inutilisées. Est-il possible de les utiliser, notamment pour faire des places handicapées ?

**Réponse** : Les emplacements de ce parking privé appartiennent aux propriétaires de l'immeuble Darroze. La commune n'est propriétaire que des emplacements réservés sous l'escalier. Il n'est pas possible de les mettre à disposition du public.

### **Point 19 : Rue Adoue**

a) Cette rue est en très mauvais état.

**Réponse** : La rue Adoue est une route nationale (RN 134) gérée par l'État. La commune est en négociation pour l'entretien et la gestion de cette voie.

b) Les compteurs de cette rue devaient être changés il y a plus de 6 mois. Où en est-on ?

**Réponse** : L'entreprise EAE en charge de la mise en place des compteurs est entrain de les installer.

c) Y'a-t-il un référent à la mairie pour la connexion de la fibre ? Une démarche avait été faite auprès des habitants (Tivoli) il y a 11 mois. Des travaux sont-ils encore prévus ?

**Réponse** : La Fibre est une compétence du Conseil Départemental 64.

## **Point 20 : Rue St Grat**

Problème de fibre pour un habitant de cette rue qui attend depuis 10 mois alors que son abonnement est souscrit. Les travaux prévus sont-ils lourds ?

**Réponse** : La Fibre est une compétence du Conseil Départemental 64.

## **Point 21 : Rue de la Hourquette**

Le changement des compteurs d'eau n'a pas été fait à ce jour.

**Réponse** : L'entreprise EAE en charge de la mise en place des compteurs est entrain de les installer.

## **Point 22 : Rue des Oustalots prolongée**

a) Les utilisateurs de trottinettes ne respectent pas le code de la route (côté intermarché).

**Réponse** : Lorsqu'elle intervient sur le domaine public, la Police Municipale ne peut contrôler un usager que s'il est en situation d'infraction. Dès qu'elle en est témoin, elle intervient. Les services de Gendarmerie peuvent intervenir avant même que l'infraction ne soit commise, ce qui peut permettre entre autre le contrôle de conformité du véhicule.

b) Entre Biocop et Lidl se trouve un lotissement en devenir avec une seule maison. Le trottoir qui se trouve entre biocop et cette maison s'arrête au niveau de la maison. Après cette maison, il n'y a plus de trottoir, seulement la végétation qui envahi le bas-côté. Les poids lourds stationnent à ce niveau (repos des chauffeurs normal). Les piétons sont donc obligés de passer dans la boue lorsqu'il pleut. Le bas-côté est abîmé. Est-il possible de faire un marquage au sol en attendant la fin des travaux et l'aménagement des trottoirs ?

**Réponse** : Étude d'aménagement en cours. Attente fin des travaux du lotissement.

## **Point 23 : Place de la cathédrale**

a) Depuis quelque temps, la borne amovible qui se situe en bout de la rue d'Arboré a disparu. Les véhicules s'engouffrent donc dans cette rue, sans sortie possible. Les services techniques ont été contactés il y a 15 jours, sans suite pour le moment.

**Réponse** : Travaux effectués.

b) Porche de la cathédrale : trop envahi par les tables de cafés ?

**Réponse** : Le service Domaine Public de la ville a adressé un courrier au gérant du café concerné par cette problématique.

c) Le problème des pigeons de plus en plus nombreux, nourrit par les particuliers, est relevé.

**Réponse** : Le service communication de la Ville a envoyé un communiqué à la presse le 9 février dernier, afin de rappeler l'article 120 du règlement sanitaire départemental 64 « jets de nourriture aux animaux ».

Une « actu » va également être publiée sur le site internet de la Ville, ainsi qu'une info sur les réseaux sociaux.

### Article 120 du règlement sanitaire

Cet article du règlement sanitaire concerne les "JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX", "protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels".

Il est INTERDIT de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats sauvages, les pigeons, les canards.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

Le fait de nourrir les animaux errants est sanctionné par une amende de 450 euros (art. 131-13 du code pénal).

d) Afin d'élargir le devant du porche de la cathédrale, est-il possible d'enlever ou de modifier l'emplacement des plots ?

**Réponse :** Les plots délimitent la voie pompiers obligatoire pour intervention de sécurité.

### **Point 24 : Lotissement Darmaillacq**

a) Une réserve d'eau se trouve du côté de Darty. Est-ce une réserve pour les pompiers ?

**Réponse :** En effet, cette réserve est bien destinée aux pompiers.

b) Ce grand bac est entouré par du grillage, tenu par des poteaux en mauvais état. Cet espace n'est pas du tout entretenu (présence de ronces, moustiques et même des rats toute l'année).

**Réponse :** L'intervention des services de la ville n'est pas possible car il s'agit d'une propriété privée.

c) Est-il possible de faire une campagne de dératisation ?

**Réponse :** La dératisation (des réseaux d'assainissement) du quartier est programmée la semaine 4.

d) L'espace vert du lotissement (rue Henri Michaux) fait sale (herbes hautes). Est-il possible de mettre des brebis ?

**Réponse :** Un rendez-vous avec Marie-Lyse BISTUÉ et deux riverains a eu lieu le 2 décembre 2021 afin d'élaborer la faisabilité d'un projet participatif sur l'éco entretien avec des moutons.

### **Point 25 : Résidence Coligny**

Problème à la sortie de la résidence : vitesse des véhicules excessive et poubelles non rangées. Il semble que lors du ramassage, les poubelles sont laissées sur la route et non remises à leurs places.

**Réponse :** Il existe un projet de rue partagée (cycles, piétons, véhicules motorisées) pour la rue des Trams. Le SICTOM invite les habitants à les contacter afin de leur signaler ce problème (05 59 39 55 10).

### **Point 26 : Parking du stade**

Où en sont les travaux d'aménagement ?

**Réponse :** Travaux effectués.

### **Point 27 : Rue de la Gravette**

Demande de nettoyage de la petite place face à l'entrée de Flexiloc, des trottoirs et de la rue. Le passage de la balayeuse sur cette petite place est-il possible ?

**Réponse** : La petite balayeuse ne peut pas passer car le trottoir est trop étroit.

### **Point 28 : Divers**

a) La police municipale est-elle habilitée à mettre des contraventions pour le stationnement sur trottoir et pour défaut d'assurance ?

**Réponse** : Oui, la police municipale est habilitée pour ce type d'infractions.

b) Concernant la vidéosurveillance, qui contrôle et qui a le droit de contrôler ?

**Réponse** : Sans réquisition provenant d'un officier de Police Judiciaire sur ordre du Procureur, nul ne peut visualiser les images de vidéosurveillance. Sur réquisition, un brigadier de la Police Municipale, qui est agent de Police Judiciaire, le Maire, qui est Officier de Police Judiciaire ou l'Adjoint au Maire qui est aussi Officier de Police Judiciaire, visualise et remet les images nécessaires à une enquête menée par les services de la Gendarmerie ou de la Police Nationale.

c) Nids de frelons asiatiques : comment obliger les propriétaires à leur destruction ?

**Réponse** : Les nids de frelons asiatiques sont abandonnés l'hiver par leurs habitants. Ils ne sont plus recolonisés ensuite. Pour les nids pendant la période chaude, la commune envoie des courriers pour demander aux propriétaires concernés d'intervenir pour la sécurité de tous. La responsabilité de celui-ci est engagée.

Il semble, néanmoins, devant l'évolution de ce fléau, indispensable de sensibiliser la population au piégeage qui se déroule sur deux périodes : le printemps et l'automne. Ces périodes sont favorables aux piégeages des fondatrices qui sont à l'origine des nids ;

- au printemps : dans le sud de la France, la période conseillée se situe avant les premiers jours ensoleillés soit début février jusqu'à la mi-mai.

- à l'automne : essentielle, lorsque les journées restent chaudes. En effet, celles-ci provoquent un surcroît d'activité des colonies, qui sont en manque d'alimentation.

## **3) Informations :**

L'habitante du lotissement qui se situe rue des Oustalots prolongée (entre Biocop et Lidl), remercie la commune d'Oloron Sainte-Marie, les habitants et les commerçants pour leur très bon accueil. Marie-Lyse BISTUÉ la remercie pour son intervention et lui précise que normalement, il est prévu un accueil à la mairie pour les nouveaux arrivants. Or à cause de la COVID, cela n'a pas été possible. Une réception est programmée au mois de mai 2022. Une présentation des animations pour l'été sera faite ainsi qu'une communication sur les différentes associations.

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 23 février 2022 à 20h30 à l'ancienne mairie**

### **Ordre du jour :**

- Suivi et réponses aux questions posées à la réunion du 17 novembre
- Redéfinition des dates des réunions du comité
- Questions et propositions diverses des participants